

Lettre d'informations municipales



Au Sommaire :

- Le mot de l'adjointe aux finances
- Etat civil
- Extraits des comptes rendus du conseil municipal
- Au fil des dossiers
- Les associations

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- **Lundi** : 16h30 -18h30
- **Mardi** : 10h-12h
- **Mercredi** : fermeture
- **Jeudi et Vendredi** : 10h-12h
- **Résolution de problèmes locaux** : un cahier de doléances est disponible en Mairie.

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous :

- **Lundi 16h30-18h30** : Claudine COURT / André TARDY
- **Mardi 10h-12h** : René HRYNIOW / André TARDY
- **Jeudi 10h-12h** : René HRYNIOW
- **Vendredi 10h-12h** : Claudine COURT / André TARDY

Horaires de la bibliothèque (gratuite) :

- **Mercredi** : 11h30-12h30
- **Vendredi** : 15h30-18h30
- **Samedi** : 11h-12h

Horaires d'été de la déchetterie de Montrond

(du 1^{er} Avril au 30 Septembre) :

- **Lundi** : 14h-18h
- **Mardi au Samedi** : 10h-12 h et 14h-18h
- **Dimanche** : 10h-12h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés..

Mairie de Boisset-lès-Montrond

1 Place de l'église

42210 Boisset-lès-Montrond

Tél. : 04 77 54 40 16

Courriel : mairie.boisset42@wanadoo.fr

Site de la mairie :

www.boisset-les-montrond.com

Site de Loire Forez Agglomération:

www.loireforez.fr

Le mot de l'adjointe aux finances

Lors de la séance du 21 mars 2018, le conseil municipal a voté les comptes de gestion et les comptes administratifs. Ces derniers présentent un excédent cumulé de 97 243€.

Les investissements prévus cette année s'élèveront à 293 000€, soit 245€ par habitant (moyenne de la strate nationale 582€). Les programmes voirie représentent la moitié de ce montant. Pour le reste nous continuons la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux.

Les demandes de subventions représenteront 32 % des investissements, soit 93 000€.

L'endettement de la commune s'élève à 322 107€. Nous n'avons pas souscrit d'emprunt depuis 2014. Cette année pour renforcer notre capacité d'autofinancement, nous n'emprunterons qu'au fur et à mesure de la création des projets.

Quant au budget de fonctionnement, il a été établi avec la même rigueur que les années précédentes.

Le conseil municipal a voté le maintien des taux pour les taxes ménages :

Taxes Ménages	2018	2017	2016
Taxe d'habitation	8.06%	8.06%	7.98%
Foncier bâti	17.10%	17.10%	16.93%
Foncier non bâti	34.92%	34.92%	34.56%

Vous lirez en annexe les tableaux et graphiques complémentaires.

Bonne lecture

Gisèle MÉLONI



NAISSANCES

Félicitations aux parents de :

- Kélyan et Mayron PALANDRE VERDAILLANT, nés le 8 décembre, 28, rue du Bourg en Haut,
- Naël BERGER, né le 3 avril, 1, chemin de la roche,
- Capucine GERENTES, née le 12 avril, 32, route de la gare,
- Nina COLOMBET, née le 14 avril, 13, chemin des murettes.

DÉCÈS

Nos sincères condoléances à la famille de :

- Germaine BARLET, décédée le 27 mars à l'âge de 92 ans.
- Blaise TORTIELLO, décédé le 9 avril à l'âge de 48 ans

MARIAGE

Toutes nos félicitations à :

Sophie SIMON et Charles COTTIN
le 21 avril.

La commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 aura lieu à 11h à Chalain le Comtal.

Stop Cambriolages : la mairie vous invite à une réunion d'information à ce sujet en partenariat avec la gendarmerie à la salle des fêtes mercredi 6 juin à 20h00

Fête de l'été et des Classards 22, 23 et 24 juin.



EXTRAIT DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site de la mairie après approbation par le Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2018

Adhésion SAGE (Service d'Aide à la Gestion de l'Energie) proposée par le SIEL :

Elle permet d'étudier la mise en place de la domotique et de l'éclairage de la salle des sports ainsi que l'examen des consommations pour une meilleure gestion des économies d'énergie.

Adhésion EPAT (Etude Prospective d'Aménagement des Territoires) proposée par le SIEL :

Cette adhésion est inutile car la mission a été reprise par Loire Forez Agglomération : refusée.

Adhésion à la dématérialisation des actes proposée par le département :

Elle permet de transmettre les documents communaux par voie électronique : adoptée.

Adressage :

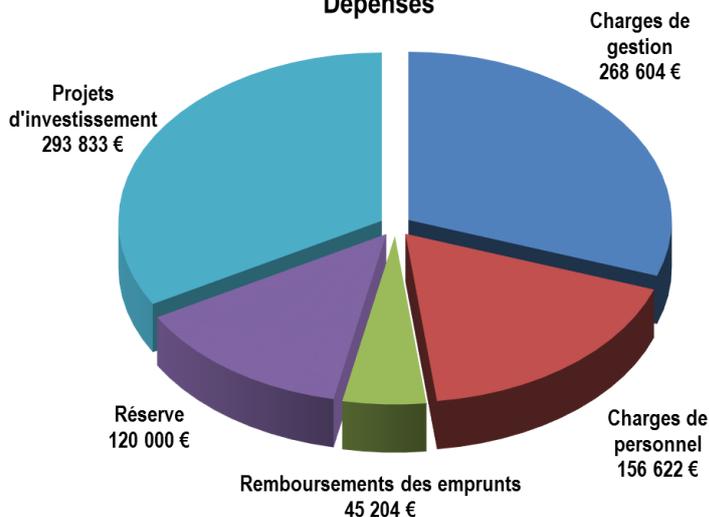
Le Conseil Municipal approuve la dénomination des voies et valide le tableau d'adressage de la commune.

Questions diverses :

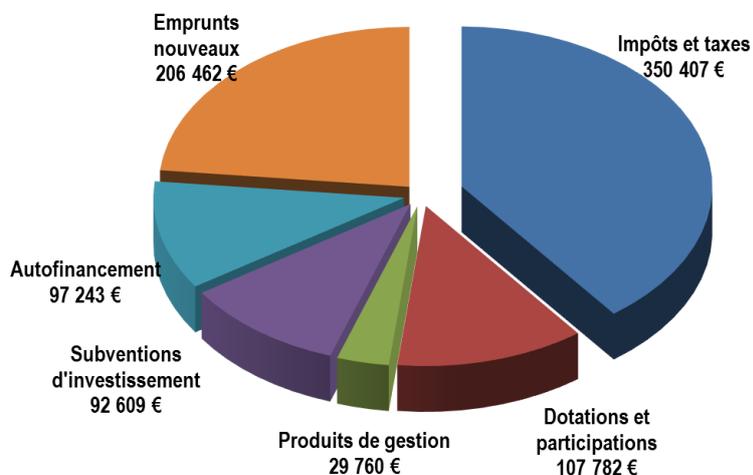
- Organisation de la décoration du transformateur Edf vers le pont canal par les jeunes de l'association des Chambons en passant une convention entre ENEDIS et la mairie.
- le responsable de l'hélicoptère du SMUR a pris contact avec la mairie pour envisager l'atterrissage sur le terrain de foot. Ce dossier est à l'étude à Loire Forez Agglomération.
- Le dossier éolien est à l'étude dans le cadre du PLUi, une présentation en a été faite par Jérôme PEYER, délégué Loire Forez Agglomération.

BUDGET COMMUNAL

BOISSET-LÈS-MONTROND
BUDGET 2018
Dépenses



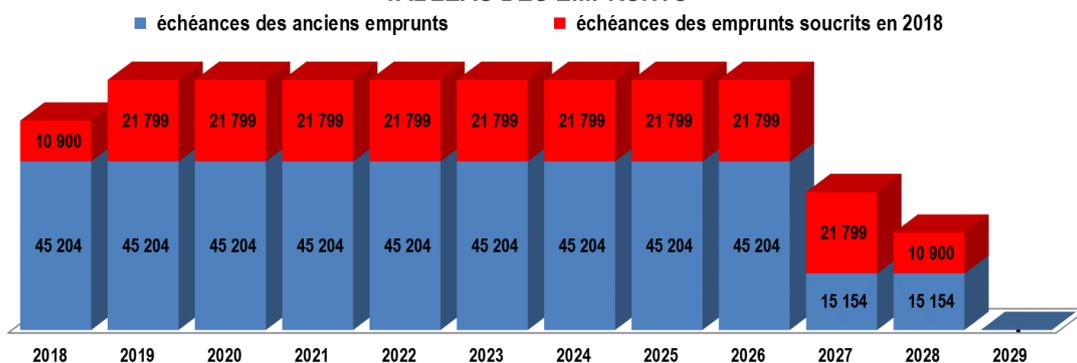
BOISSET-LÈS-MONTROND
BUDGET 2018
Recettes



ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'endettement de la commune a fortement diminué ces trois dernières années. Son montant au 1^{er} janvier 2018 est de 322 107€, soit 283€ par habitant. Pour information, fin 2016, il était de 311€ ; la moyenne nationale étant de 582€ pour les communes de 500 à 2 000 habitants.

TABLEAU DES EMPRUNTS



AU FIL DES DOSSIERS

RAPPEL : nous vous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et suggestions, vous pouvez également vous connecter sur le site de la mairie www.boisset-les-montrond.com

STOP CAMBRIOLAGES

Pour vous aider à lutter contre les cambriolages, protéger votre domicile et sécuriser vos biens, la gendarmerie vous propose une application gratuite comportant tous les conseils et réflexes à adopter pour empêcher du mieux possible un cambriolage.



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

Découvrez la liste des conseils pour sécuriser votre domicile au quotidien ou lors d'une absence durable.

Si vous êtes victime d'un cambriolage ou d'une agression, des recommandations vous sont présentées pour vous guider dans vos démarches et faciliter le travail des enquêteurs de la police ou de la gendarmerie nationales.

Si vous quittez votre domicile durablement, découvrez comment vous inscrire auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez pour faire sécuriser votre logement dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.).

Tout sur le compte Facebook  : @gendarmerieloire

CONSULTATION GRATUITE D'AVOCAT

Renseignements et prise de rendez-vous en mairie (04 77 54 40 16).

Permanence en mairie les vendredis matin de 10h à 12h.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Le ramassage prévu mardi 1^{er} mai sera effectué jeudi 3 mai et inchangé le 8 mai.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

WC publics - réhabilitation :

Mise aux normes et adaptation aux personnes à mobilité réduite, ouverture prévue pour la fête du village.

Salle des sports - aménagement du parking :

Amélioration du stationnement et du cheminement piétons avec interdiction d'accès aux poids lourds.

Entreprise Eiffage : coût hors marquage au sol 25 443,48€ TTC.



Voirie Communautaire - impasse du Goué VC 10a

Réfection par la création d'une bande en béton bitumineux et renforcement de la zone de manœuvre du camion des ordures ménagères, investissement communautaire.

Eclairage public – canal :

Remplacement des lampadaires par des bornes à led, suite à dégradations !!!

ADRESSAGE

Un lot de numéros de rue sera disponible mi-mai en mairie.

ACTES D'INCIVILITÉS

Encore des dégradations constatées : arbustes arrachés et volés et massifs dégradés, pensez à ceux qui les plantent et à ... nos impôts !!! Pour nos enfants, respectez la propreté des squares et ramassez les déjections canines.

CIVISME - quelques rappels

Chacun de nous doit contribuer à améliorer notre cadre de vie et doit respecter l'environnement et son voisinage.

- **haies** : les propriétaires riverains de voies ou trottoirs sont tenus de tailler les haies afin qu'elles n'envahissent pas et ne créent aucune gêne ou aucun danger.
- **bruits** : les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses... dont le bruit est susceptible de créer une gêne pour le voisinage doivent être effectués uniquement :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.
- Limiter les aboiements intempestifs, pensez à la tranquillité de vos voisins.



Ne brûlez plus vos déchets verts !

Avec l'arrivée des beaux jours, certains sont tentés d'avoir recours au brûlage de végétaux, mais l'article 84 du règlement sanitaire départemental l'interdit.

Les déchets verts sont des résidus issus d'activités de jardinage et d'entretien des espaces verts, une déchetterie de proximité attend ces résidus. Merci.



SURTOUT, ne les déversez pas dans la nature (fossés (*), haies ou accotements des chemins ruraux...), malheureusement on déplore régulièrement ces incivilités.

(*) Les fossés se bouchent et provoquent des inondations.

Crépi des murs de clôture : conformément au code de l'urbanisme, par souci d'esthétisme et pour l'amélioration du cadre de vie, la commune vous rappelle l'obligation de crépir vos murs de clôture.

LES ASSOCIATIONS

CLUB AMITIÉS LOISIRS

Le club organise une sortie mardi 22 mai : visite de la ferme des Délices Foréziens à ST CYR LES VIGNES suivie d'un repas à l'AUBERGE DE LA SAUZEE.

FÊTE DU VILLAGE:

Le comité des fêtes est heureux de vous présenter le programme de la fête 2018 :

vendredi 22 :

- 18h30 début de la fête avec les manèges
- 18h30 concours de pétanque nocturne
- 21h00 concert plein air gratuit avec le groupe "LES JEANDAIRES ROCK"

samedi 23 :

- 19h30 ouverture des manèges
- 21h00 retraite aux flambeaux
- feu d'artifice de la municipalité
- grand bal des classards animé par "MUSIK2NIGHT"

dimanche 23

- 11h00 accueil des classes en 8
- 12h00 apéritif offert par la municipalité
- 12h30 repas
- 14h00 concours familial de pétanque

Vendredi et samedi : vente des brioches par les classards.

Comme chaque année nous accueillerons avec plaisir les personnes souhaitant nous aider au cours de la fête, pour plus de renseignements : cdf.boisset42210@gmail.com.

BIBLIOTHÈQUE

Comme tous les ans, les différentes classes de l'école de Boisset ont été invitées à la bibliothèque.

Les élèves de maternelle et les CP, les CE1, CE2 sont venus entendre des histoires racontées à partir d'albums ou de kamishibaï, présentés dans un butaï, petit théâtre d'origine japonaise en bois.

Au mois de juin viendront les enfants de CM1, CM2.

Reviendront les plus petits pour s'extasier devant d'autres formes de narrations.

Ces rencontres toujours très fructueuses incitent souvent les parents à revenir avec leurs enfants lors des permanences de la bibliothèque.

Des efforts sont faits pour présenter à ce jeune public des livres, albums ou contes de qualité sur des thèmes très variés.

L'ASSOCIATION LES CHAMBONS

Le Centre de Loisirs offre toujours un grand choix d'activités pour permettre aux enfants de participer activement à la vie de notre village. Cette année, le périscolaire a déjà assuré les festivités du repas de Noël en décembre, la galette des rois en janvier, le boom du carnaval en Février, la chasse aux œufs en Avril, et divers ateliers sportifs et culturels

pour les petits et grands : atelier argile, Play-mais, moulin à vent, arbre à fleurs et un atelier musical grâce aux bénévoles de la commune.



Jeudi 28 Juin, il est prévu à la salle des fêtes de Boisset une dernière "fête des Tap". En effet, le retour à la semaine de quatre jours dès l'année scolaire 2018-2019 supprimera cette prestation.

De 17h à 18h30 des animateurs bénévoles se feront un plaisir de partager leur savoir-faire avec les familles adhérentes.



Ce sera également l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont contribué à la vie des TAP sur notre commune. Elles ont partagé leur savoir-faire, pris du temps pour offrir aux enfants cette richesse inestimable : « savoir vivre ensemble ».

SOU DES ÉCOLES :

Le mois de février a été animé par le carnaval, organisé par le Sou des écoles de Boisset-lès-Montrond.

Enfants et adultes ont défilé dans le village, l'après-midi s'est articulé autour d'ateliers maquillage, sculpture sur ballons, coloriages et divers jeux autour d'animations musicales.



Le sou remercie les Boissetaires pour leur participation.



Et maintenant, à vos jardins ! Les commandes de fleurs et de plants seront à récupérer à l'école, jeudi 3 mai et vendredi 4 mai de 15h30 à 18h30. Pour rappel, les bénéfices de cette vente seront versés à l'école pour financer diverses activités.

BOULE DE LA MARE :

manifestations à venir pour ce début de saison.

- Lundi 21 mai à 13h30 : challenge Pierrot et Jean RIVOLLIER (entre sociétaires et amis),
- Mercredi 30 mai à 13h30 : challenge Jean GAY, 16 doublettes loisirs, 3-4 D, vétérans + 58 ans (système Aurand),
- Samedi 16 juin à 9h00 : tête à tête (entre sociétaires), barbecue à midi.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi, mercredi et vendredi de 15h à 19h